

L'ECHO DE MONTAILLOUX

Bien vivre à Présilly



BULLETIN MUNICIPAL DE PRESILLY N° 01

DECEMBRE 2001

*Joyeux Noël
et Bonne Année*

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumés et informations sur toutes les réunions
du conseil municipal depuis cet été p.3 à 6

COMMEMORATIONS DU 11 NOVEMBRE

p. 7

INTERVIEW A L'ECOUTE DES ASSOCIATIONS DE PRESILLY

p.9

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

LES REALISATIONS

LA MAISON DU SALEVE p. 19/20

COMITE DE REDACTION

RESPONSABLE
Françoise Magnin

Jacqueline Duperret
Jean-Pierre Pardoën
Gilles Pautex
Marianne Rossi
Christelle Vulliet

Mairie de Présilly
Tél. 04 50 04 42 50

S O M M A I R E

EDITORIAL.....	02/03
DELIBERATIONS DU CONSEIL.....	03/04/05/06
EVENEMENTS	
EPREUVES CYCLISTES.....	06
"SPECIALE" 11 novembre.....	07
SYNDICAT INTERCOMMUNAL	
ECOLES Fonctionnement.....	08
Nouveautés.....	08
ASSISTANTES MATERNELLES.....	08
INTERVIEW	
ASSOCIATION LES AINES DE MONTAILLOUX.....	09
ASSOCIATION LE VENT DES SONS.....	09
LA BIBLIOTHEQUE.....	10
COUPE DE FRANCE DE PETANQUE.....	10
CHRONIQUE.....	11
AVIS	
FONCTIONNEMENT DE LA MAIRIE.....	12
DECHETTERIE.....	12
RECENSEMENT MILITAIRE.....	13
PERMIS DE CONDUIRE.....	13
FRONTALIERS.....	13
LISTE ELECTORALE.....	14
GDF.....	14
FACTURES D'EAU.....	14
SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES.....	15
A VOS PLUMES.....	16
SYNDICAT MIXTE DU SALEVE.....	17/18
LA PAROLE A.....	18
ENVIRONNEMENT.....	19
ETAT CIVIL.....	19/20

EDITORIAL

J'ai comme l'impression que ça risque de devenir une habitude pour le comité de rédaction, qui a le mérite d'écrire et d'éditer le bulletin municipal, de demander au Maire de rédiger un éditorial. Mais comment pourrait-il s'en dispenser puisqu'il n'intervient pas dans l'élaboration du bulletin, laissant la responsabilité pleine et entière ainsi que le travail de rédaction et de présentation à ce Comité. Que s'est-il passé depuis la diffusion du précédent bulletin ? Vous le saurez en prenant un peu de temps pour lire celui-ci.

Quelques fêtes et manifestations ont eu lieu dans la commune, la fête de l'été et le thé dansant magnifiquement organisés par le Vent des Sons qui s'apprête à célébrer la nuit de la Saint-Sylvestre.

Il y a eu aussi la traditionnelle course cycliste de Présilly qui a connu une très grande participation et prendra peut-être plus d'importance encore, toujours sous l'égide du Vélo-Club de Saint Julien, dans une ambiance chaleureuse. Même si la commune n'est pas impliquée, il faut citer les concours hippiques des Ecuries du Manoir qui ont toujours beaucoup de succès et génèrent de "très sérieux" embouteillages !

Et puis la Chartreuse Notre-Dame de Pomier a de nouveau été ouverte au public et révélée dans sa splendeur à toute la population à l'occasion de la journée "porte ouverte" le 15 juillet. Cette heureuse initiative de la famille Girod, qui poursuit actuellement la restauration complète du rez-de-chaussée, remporta un grand succès.

Il se passe donc des choses à Présilly, ce dont "certains autochtones" devraient davantage profiter.

Je ne vais pas oublier la cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 qui fut exceptionnelle cette année et dont la relation est faite à l'intérieur du bulletin.

Mais il n'y a pas eu que des festivités et pendant que les groupes de travail faisaient un inventaire de ce qu'il y aurait à poursuivre ou à entreprendre dans le

cadre du budget 2002, nous avons procédé à quelques gros travaux sur les bâtiments communaux et pris des décisions importantes concernant notre eau potable, faisant suite aux résultats d'études confiées par nos prédécesseurs à un hydrogéologue, confirmés par les services de la DDAF (1) et de la DASS (2). Un point spécial "hors bulletin" sera fait sur ce sujet concernant Pomier et les captages des Vernants et de Montailoux. A part cela, toute l'équipe municipale participe activement, comme il se doit, aux nombreuses réunions intercommunales et communautaires.

La préparation du SCOT (3) au niveau de la Communauté de communes poursuit son train et devrait voir son achèvement au printemps prochain, en attendant la future mise en place du PLU (4) qui se substituera au POS (5).

En matière d'assainissement, il reste beaucoup de travaux à effectuer au niveau du canton ce qui nécessite des études et des débats, même si notre commune, avec ses trois voisines, a déjà réalisé à peu près tout ce qui était possible en la matière. La pollution de nos ruisseaux reste trop importante et va encore grandissante jusqu'au delà de la frontière suisse, ce qui nécessitera encore de gros efforts financiers au sein de la Communauté.

Même si nous nous sommes organisés pour les 35 heures, nous vous avons déjà fait part de nos soucis à l'égard de nos interlocuteurs, les services de l'Etat, déjà saturés, qui souvent n'auront pas d'autre solution que de demander des délais supplémentaires pour instruire nos dossiers.

Dans le cadre de l'organisation du secrétariat de mairie, pour faciliter les démarches de chacun, depuis début novembre, un effort a été fait pour améliorer l'accueil du public. N'oublions pas le passage à l'euro qui hante bien des esprits et causera beaucoup de tracas à chacun d'entre nous et un travail important de transposition au niveau du secrétariat de mairie.



EDITORIAL

(suite) Enfin, ces jours-ci, comment ne pas parler du chantier de l'autoroute A41 dont les travaux recommenceraient bientôt ! Hé bien, malgré tout ce qui est dit ou écrit, rien n'est acquis et, même si la Région a bien voulu finir par s'y intéresser quelque peu financièrement parlant, à notre connaissance le financement de l'ouvrage n'est toujours pas complètement assuré. Il est donc urgent d'attendre encore ! Nous pouvons seulement souhaiter que l'horizon se dégage enfin et que l'on sache une fois pour toutes à quoi nous en tenir. Pour sa part, le Codestan (6), qui a toujours défendu ardemment le projet de l'A41, a publié un communiqué précisant que le Conseil régional Rhône-Alpes a "accepté dans sa séance du 23 novembre d'apporter son soutien financier pour la réalisation de l'A 41 et que cette décision était la condition préalable posée par le ministre des Transports pour qu'un nouvel appel d'offres soit lancé et que le chantier puisse redémarrer".

Localement, tout ce que l'on a obtenu, et avec quel mal, c'est que l'ATMB (7) finisse par procéder au nettoyage des "plantations" de chardon qui recouvraient tous les dépôts de terre du chantier abandonné.

Malgré les problèmes et soucis qui souvent nous accablent, malgré les inquiétudes et les peurs que nous avons éprouvées lors des épouvantables attentats de cet automne, il faut néanmoins rester optimiste et ne pas alimenter la psychose ambiante en essayant, comme je l'ai dit le 11 novembre, là où nous sommes, à notre modeste niveau, d'être des acteurs de paix dans nos vies quotidiennes.

Noël approche, la nouvelle année est bientôt là, aussi les élus et le personnel communal vous souhaitent bien sincèrement de passer de bonnes fêtes dans la paix et la joie de Noël. Heureuse année à tous les habitants de Présilly et à tous ceux qui vous sont chers. F. DEPREZ

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSIONS

Compte-tenu de l'importance donnée à la communication, le maire et son conseil décident de mettre en place officiellement le "comité de rédaction du bulletin municipal" ébauché dans les réunions d'un groupe de travail sur l'état des lieux de la commune et qui avait travaillé au tirage du premier numéro cet été.

Il officialise sa mise en place après consultation de la liste des volontaires qui se sont fait connaître et confirme que ce moyen de communication est de

ENFANCE

Le conseil municipal entend ses représentants de l'école BEAUPRE : Jean-François BEAUPERE, François DEPREZ, Jean-Paul NOCART, Gilles PAUTEX, Christophe SAUNIER, François VULLIET.

Ils donnent des informations sur le déroulement de la rentrée scolaire pour les enfants de maternelle.

Après avoir entendu une demande formulée par la communauté de commune concernant des besoins en locaux, le conseil met à disposition des ateliers du relais d'assistante maternelle, une salle de classe de l'ancienne école du Petit Châble à compter de janvier 2002.



3



- 1 Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
- 2 Direction de l'action sanitaire et sociale
- 3 Schéma de cohérence territoriale.
- 4 Plan local d'urbanisme.
- 5 Plan d'occupation des sols.
- 6 Comité pour le développement de la sécurité et des transports dans les Alpes du Nord.
- 7 Autoroute et tunnel du Mont-Blanc.

NOMINATION

Le conseil nomme Pierre SAPPEY délégué pour la prévention routière auprès du comité départemental de la Haute-Savoie.

EQUIPEMENT

Compte-tenu de la vétusté du matériel téléphonique, le conseil décide d'installer des postes qui permettront de mieux accueillir le public, de se connecter sur internet pour donner les moyens au secrétariat de s'intégrer dans les réseaux administratifs d'information sur le plan départemental, régional et national.

ACTIVITES COMMUNALES

Le conseil municipal propose une réunion du C.C.A.S. afin d'organiser le traditionnel repas des Anciens.

A l'initiative du Maire une cérémonie commémorative importante est décidée pour le 11 Novembre 2001. Le conseil approuve l'organisation de cette cérémonie au monument aux morts, suivie de remise de décorations et d'un apéritif à la Mairie offert aux participants.

L'ECHO DE MONTAILLOUX



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)



Condensé des délibérations de juin à décembre 2001. Vous en trouverez les extraits essentiels.

Nous vous rappelons que les comptes-rendus complets et détaillés sont affichés au fur et à mesure de leur parution sur les panneaux municipaux situés dans la commune ainsi que sur ceux de la mairie.

URBANISME

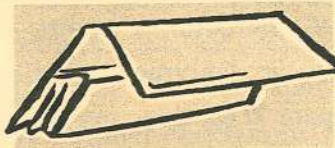
Les problèmes de canalisation d'écoulement d'eaux pluviales traversant le terrain de la S.C.I. Le verger sont traités en accord avec le promoteur, la commune et son avocat. Rappelons que ces discussions n'ont aucun rapport avec les problèmes de glissement de terrain constatés au moment de la construction de l'immeuble. Il se devait que la commune intervienne pour l'écoulement des eaux pluviales et gère cette question qui relève de sa compétence.

Suite à la demande des responsables de la société fruitière, la commune décide de ne pas se porter acquéreur de la fruitière et du terrain attenant permettant aux propriétaires de poursuivre leur projet de vente. Par contre elle émet son droit de préemption sur une zone susceptible d'être intégrée dans un plan d'aménagement du chef lieu.

Les conséquences des nouvelles lois en matière d'urbanisme sont examinées en matière de participation de la commune aux travaux de voirie et d'aménagement des réseaux notamment pour le projet de lotissement "Au Plat". A notre demande un représentant de la D.D.E. est venu exposer la nouvelle situation, en mairie, à toutes les personnes concernées.

Suite au courrier de M. Robert MEYNET, administrateur judiciaire, chargé d'un inventaire des biens de la Société A.C.E. au Châble, faisant état de terrains et de biens situés sur la commune de PRESILLY et appartenant à cette société, le conseil municipal décide de permettre au maire d'user du droit de préemption en cas de mise en vente de ces biens, mais le souhait de tous est qu'un "repreneur" soit trouvé pour que la production de papier d'aluminium continue en maintenant le plus d'emplois possibles.

Marianne ROSSI, représente le conseil municipal au sein du syndicat mixte du Salève, chargée du dossier de la maison du Salève. Elle fait le compte-rendu sur ce dossier, de l'état d'avancement de ce projet et rappelle les conditions de déroulement de la dernière réunion du 26 septembre dont l'hôte était la commune de Présilly. Marianne ROSSI est également désignée comme déléguée à la commission "gestion globale du massif du Salève" et Jean-François BEAUPERE délégué pour la commission "mise en valeur du patrimoine des communes du Salève".



Eau

La procédure pour les appels d'offres concernant les travaux du réservoir de Pomier est approuvée. Les entreprises seront consultées en relation avec le cabinet conseil avant de statuer sur le mieux disant. Rappelons que ces travaux concernent la construction d'un réservoir à Pomier et du réseau permettant d'assurer les services de la sécurité incendie, d'améliorer le réseau d'eau et d'alimenter la future maison du Salève. C'est en août que cette commission a ouvert les plis faisant un constat de marché infructueux. En effet les candidatures s'avèrent insuffisantes et ne permettent pas de porter un jugement à la fois sur les entreprises et les coûts. En accord avec ses partenaires la commune lance une procédure de marché négocié sur l'ensemble des travaux en deux lots, l'un pour le réservoir, l'autre pour les réseaux. Cette procédure trouvera son terme le 13 décembre et permettra de choisir les entreprises qui réaliseront ces travaux importants.

Les conclusions du rapport de l'hydrogéologue sont remises au Conseil Municipal. Il propose que des travaux soient accomplis pour les sources de Montailoux. Une étude chiffrée est demandée à la D.D.A.F. en relation avec la DASS et la S.E.D. (1). Ces travaux sont nécessaires pour être en conformité avec la loi et assurer à la population une eau de bonne qualité. C'est le 22 octobre 2001 que la D.D.A.F. remet son avant-projet. Le conseil l'approuve et décide de faire inscrire ce dossier auprès du syndicat mixte d'eau et d'assainissement pour être subventionné, sachant que le coût total de cette opération s'élève à 235.357,37 francs.

1) Société d'Equipement du Département



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)



PERSONNELS COMMUNAUX

Le conseil municipal donne son accord pour permettre au Maire de négocier le protocole d'accord sur les 35 heures avec le personnel municipal dont l'application est prévue pour le 1er Janvier 2002.

D'autre part, le conseil autorise le Maire à nommer un agent d'entretien pour les bâtiments communaux, poste rendu vacant après le départ de Martine RENCUREL. Les candidatures examinées en août permettent au conseil de désigner Madame Evelyne GAUCHE qui prendra ses fonctions à raison de 8 heures hebdomadaires. Le maire et son conseil lui souhaitent la bienvenue.

Compte tenu de la charge de travail plus importante à l'école de BEAUPRE, la participation de la secrétaire de mairie de Présilly est fixée à 10 heures 25 par semaine soit environ trois heures de plus. Le temps consacré au secrétariat de mairie est donc fixé à 24 heures 45 par semaine. Après étude du fonctionnement des services municipaux et des structures liées aux élus, le conseil valide le document émis par le groupe de travail sur l'état des

lieux de la commune et confirme certaines décisions prises dans ce rapport :

Les horaires d'ouverture au public de la mairie sont portés à 9 heures au lieu de 4 heures.

Ces horaires permettront une meilleure disponibilité auprès de la population.

La permanence du Maire auprès du public:

Elle reste fixée au jeudi de 19 heures à 20 heures mais se pratiquera sur rendez-vous auprès de la secrétaire. Cette organisation est retenue dans l'objectif de mieux accueillir le visiteur et préparer à son intention tous les éléments de réponses nécessaires.

La mise en place officielle de la réunion du maire et des adjoints est fixée le jeudi de 17 à 19 heures.

L'organisation et le fonctionnement des commissions municipales, qui seront officialisées après la synthèse des rapports des groupes de travail sur l'état des lieux de la commune seront mises en place au plus tard fin décembre 2001.

TRAVAUX

CARRIERE

Suite à la demande de remblaiement d'une ancienne carrière aux Hôteliers, le conseil municipal donne un avis défavorable compte-tenu des nuisances qui en découleraient. Le Maire est chargé d'apporter la réponse au demandeur.

BATIMENTS

Le conseil municipal est engagé dans son état des lieux de la commune, toutefois dans le cadre de cette enquête, le responsable du groupe de travail Jean-François BEAUPERE, attire l'attention du conseil sur le fait que certains travaux de bâtiments sont urgents. Il s'agit en particulier de la toiture de la Mairie, du bâtiment de l'ancienne école du Petit-Châble en zinguerie et peinture.

Des demandes de devis sont lancées afin de pouvoir désigner les entreprises pour effectuer ces travaux urgents.

Lors du conseil du 4 octobre 2001 l'entreprise VIGNY est choisie pour la réfection de la zinguerie du toit de l'école du Petit-Châble, l'entreprise PORRET pour le ravalement des façades et les peintures. En ce qui concerne le toit de la Mairie c'est l'entreprise BAUD qui effectuera les travaux à faire impérativement avant la fin de l'année. C'est chose faite en octobre.



TRAVAUX DE LA TOITURE EN OCTOBRE 2001



5

L'ECHO DE MONTAILLOUX



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

GESTION COMMUNALE

FACTURATION DE L'EAU - SITUATION PARTICULIERE

Il peut arriver que la facturation d'eau potable aux particuliers soit discutable dans le cas où un incident technique provoque une consommation anormale.

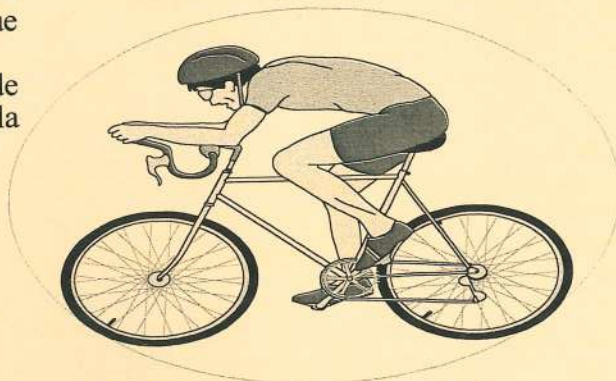
Le principe d'une facturation basée sur la moyenne de consommation des trois dernières années est retenu lorsque la situation se présente.

PERMIS D'URBANISME

Avis favorables donnés au GAEC Les Jonquilles et à M. Stéphane MACHIN.

Avis de report pour complément d'informations est donné, suite aux déclarations de travaux demandés par M. GUICHON et M. BRIQUET.

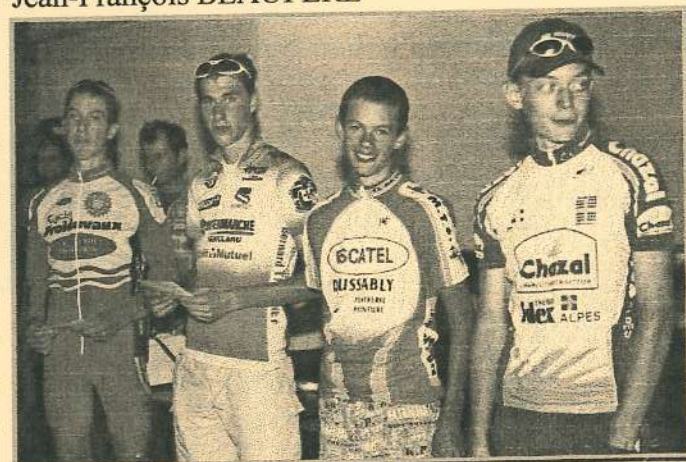
EVENEMENT



UN TOUR DE ROUE AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES CYCLISTES.

CET ETE LE PRIX CYCLISTE DE PRESILLY CADETS ET MINIMES.

C'est sous un magnifique soleil qu'en ce dimanche 5 août, le 13^{ème} prix cycliste de la municipalité a eu lieu. Les jeunes pousses du cyclisme, trente quatre engagés chez les minimes et cinquante chez les cadets se sont affrontés sur les routes du village. Organisée par le vélo-club de Saint-Julien, c'est l'incontournable Gilbert GALLAY qui a mené de main de maître l'animation et le bon déroulement de cette journée. La plupart des clubs Haut-Savoyards étaient représentés ainsi que les coureurs venus des départements voisins et de la Suisse. Nous avons pu observer que les vacanciers étaient aussi présents au rendez-vous. Sept féminines étaient au départ. Toutes ont terminé la course. Chez les minimes, Stéphane TERRIER, de l'U.C. Cran-Gevrier s'est imposé. Dans la catégorie des cadets Jérôme LEPALUS, de l'U.C. Maconnais est passé le premier sous la banderole au terme d'une belle échappée de



LES VAINQUEURS SUR LE PODIUM

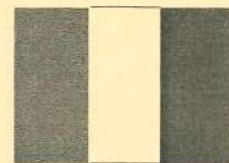
MESSAGE DU COMITE DE REDACTION



Les fêtes de Noël et de la Nouvelle Année sont proches. Le comité de rédaction vous souhaite, chères lectrices et chers lecteurs, de passer de très bonnes fêtes de Noël dans la joie. Il vous adresse ses meilleurs voeux de bonheur et de santé pour l'année à venir.

Nous émettons le voeux que ce bulletin municipal réponde encore mieux à vos attentes, qu'il sera un moyen de communication et d'échanges





LE MAIRE ET M. RIME PRESIDENT DES ANCIENS D' A.F.N.

Une foule très importante, malgré une bise glaciale, a participé à la cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918. C'est la 83ème fois qu'à Présilly, comme dans les 36 000 communes de France, nous étions invités à nous recueillir en mémoire des trente-quatre hommes qui ne sont pas revenus de cette horrible guerre, de ceux de 1939-1945, il y en eut sept, et de ceux d'AFN, même s'il n'y en eut pas dans notre commune. Le maire a cité son père qui fut témoin du cessez-le-feu, le 7 novembre 1918 alors qu'il était sur le front dans l'Aisne et que son capitaine reçut les plénipotentiaires allemands. Il rappela l'histoire des soldats inconnus qui furent honorés dans tous les pays alliés comme celui qui fut déposé sous l'Arc de Triomphe. Il y en eut des milliers dont le nom n'apparaît nulle part sur une tombe.

A l'issue de la messe du souvenir célébrée par notre Curé, Amédée Anthonioz, on se rassembla autour du Conseil municipal, en présence d'une petite délégation militaire à laquelle s'étaient joints des gendarmes, avec la participation des anciens d'AFN, de leur drapeau et de leur président qui remit cinq décorations : la médaille d'AFN à Georges Bonhomme, Roland Duperret et Gabriel Henry, la médaille d'Outre-Mer à Raymond Esclapez et la croix du combattant à André Sérís. Cette cérémonie à laquelle assistaient de nombreux enfants qui sont venus déposer chacun une fleur devant le monument après le traditionnel dépôt de gerbe par le maire, a été animée par la chorale Saint-Bruno qui interpréta magnifiquement la Marseillaise et les Allobroges, alors que trompettes et tambour de l' Harmonie du Châble-Cruseilles jouèrent les sonneries traditionnelles. Tous vinrent ensuite savourer un vin chaud, préparé par des élus à la salle des fêtes, qui fut particulièrement apprécié après "s'être gelés" à la bise. Et puis les élus, leurs conjointes et conjoints invitèrent les médaillés, leurs épouses et les militaires à partager un succulent déjeuner préparé par Denise, conjointe d'un élu, qui n'a accepté de l'aide qu'au niveau du service. Qu'elle en soit vivement remerciée ainsi que ceux qui ont préparé la salle et assuré ce service, dans une ambiance tout à fait chaleureuse. Merci aussi à Gilles et Raymond qui n'ont "pas vraiment eu chaud" pour sonoriser la place de l'église.



TEMOIGNAGE DES ENFANTS AUX MONUMENT AUX MORTS



LES MEDAILLES



SYNDICAT INTERCOMMUNAL ECOLE BEAUPRE

Effectif maternelle :

<u>Section</u>	<u>Nombre d'enfants</u>	<u>Institutrices</u>
Petite	28	Annie Collard
Moyenne	26	Sophie Basquin (Directrice)
Moyenne-grande	15 + 10	Carole
Laurencin		
Grande	24	Laure Paccard

Brigitte Lyard et Annick Porret
assurent toujours l'aide aux institutrices.

Effectif primaire

CP	25	Laurence Bourgeois
CP-CE1	10 + 11	Laurence Rubin (Directrice)
CE1	26	Stéphanie Humbert
CE2	27	Sylvie Pianaro
CM1	28	Nathalie Coreto
-		Anne-Muriel Winter
CM2	25	Anne-Hélène Perrin Nadège Cavallero.

52 enfants de notre commune sont inscrits à
l'école Beaupré sur 255 scolarisés.

DEUX NOUVEAUTES A L'ECOLE GARDERIE PERISCOLAIRE

Depuis le 10 Septembre 2001, cette garderie
fonctionne :

- de 7h30 à 8h30 le matin pour une
fréquentation de 1 à 5 enfants.
- de 16h30 à 18h30 le soir pour une
fréquentation de 8 à 15 enfants.

Actuellement, il y a une rotation de 25 élèves. Il
faut environ 20 élèves par jour pour assurer
l'auto-financement de la garderie, pour l'instant
l'effectif n'est pas tout à fait atteint.

AIDE AUX DEVOIRS

Elle a été mise en place fin septembre afin de
soutenir les enfants en difficulté scolaire.

Elle est gratuite car financée par les communes
par délibération des conseils municipaux.

Deux fois par semaine en séance de 40 minutes, 7
enfants répartis en 2 groupes (3 et 4) bénéficient
de cette aide.

Il y aurait une possibilité d'augmenter cet effectif
jusqu'à 14 enfants de 2 groupes de 7.

Christophe Saunier.

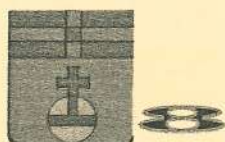


POUR VOUS PARENTS

VOUS RECHERCHER UNE ASSISTANTE MATERNELLE A PRESILLY.

La direction de la prévention et du développement social - service PMI 4, rue
du Mont-Blanc 74100 ANNEMASSE vous propose, pour la garde de vos enfants
et sous réserve qu'ils aient moins de trois ans, de prendre contact avec les
personnes suivantes :

Christine BEAUPERE	Allée " le Beau "	Le Petit-Châble	04 50 04 48 04
Véronique BLONDIN	390, rte du Moulin	Le Petit-Châble	04 50 04 42 93
Marie-Luce MAGNIN	34, route du Salève	Le Petit-Châble	04 50 04 42 35



L'ECHO DE MONTAILLOUX



Interview

SORTIE DES

AINES DE MONTAILLOUX

Comme chaque année en juin, nous sommes partis pour notre promenade, qui nous a conduits en Isère. Le matin, nous avons visité le jardin ferroviaire à Chatte. Jardin magnifique de 1300 m², un réseau ferroviaire de 1100 m² (échelle 1/22,5) 30 trains et 250 wagons se croisent au milieu de différentes espèces de plantes, contournant villes, villages, rivières que nous dominons en empruntant, chemins et passerelles.



Le repas de midi nous a menés au restaurant "Le Patio" à St-Marcellin où nous avons dégusté quelques spécialités de la région. L'après-midi était consacré à la visite des jardins, des fontaines pétrifiantes à la Sône. Une petite merveille où l'on découvre des plantes rares d'Asie, d'Afrique, d'Amérique, d'Australie, acclimatées dans un décor naturel de bassins et cascades.



Voilà, il faut songer au retour, une petite halte avant de se séparer, pour prendre le dernier verre de l'amitié. Journée bien remplie avec beaucoup de souvenirs.

Notre club a repris ses activités début octobre, et nous profitons de l'occasion pour vous communiquer le calendrier de nos rendez-vous.

- Pour l'année 2001 :
le jeudi 20 décembre
(repas de Noël)

- Pour l'année 2002 :
le mardi 8 janvier (*Invitation par le club de Beaumont Le Châble*)
les lundis 14 janvier (*Les Rois*)
25 février (*Loto*)
28 janvier - 11 février - 11 mars -
25 mars - 8 avril - 22 avril
(rencontres et jeux).



En projets :

Mai 2002, le repas de fin de saison.

Juin 2002, une sortie d'un jour.

Bien amicalement.

Les Aînés de Montaillox.

"Le Vent des Sons" FETE DE L'ETE

La fête au village est toujours un plaisir, elle permet la rencontre avec les voisins, les amis venus partager un moment simple mais bien agréable.

C'est ainsi que la fête de l'été de ce 29 juillet s'est déroulée sous le signe de l'amitié et de la détente, pendant que certains s'attardaient devant les anciens tracteurs, d'autres admiraient les beaux ouvrages (patchwork, broderie, aquarelle, poterie, mosaïque, livres...) exposés par nos artistes.

THE DANSANT



Les danseurs s'étaient donnés rendez-vous le dimanche 4 novembre. L'orchestre Christina a su varier les danses avec talent. Tout ce petit monde a passé un après-midi chaleureux, alternant danse, bons gâteaux et boissons. Merci à tous d'avoir participé à ces deux journées.

Le Vent des Sons.



Interview

EVENEMENT

BIBLIOTHEQUE

Dans le précédent bulletin, nous évoquions le devenir de la bibliothèque et pensions trouver une relève. Hélas, aucune bonne volonté ne s'est présentée pour continuer cette animation. Nous laissons la parole à Mmes J. Bullat, H. Duvillard et S.Vulliet qui nous relatent l'historique de la bibliothèque.

"Après 17 ans de fonctionnement, le service bibliothèque termine ses activités. Rappelons son évolution.

1984: ouverture de la bibliothèque grâce au prêt de livres par la B.D.P. (bibliothèque départementale de prêt d'Annecy)

mise en circulation de livres donnés par des privés et par la bibliothèque du Châble qui pratique "un désherbage".

1994: la bibliothèque prend son statut de "bibliothèque municipale" sur délibération du conseil.

A partir de cette date, le nombre de livres donnés ou achetés va atteindre un total de 450 ouvrages.

1997: rentrée scolaire à Beaupré. Les écoliers rejoignent le groupe scolaire intercommunal du Châble-Présilly mais...également la bibliothèque du Châble qui propose un choix beaucoup plus important de documents et accueille tous les écoliers.

Fin Août 2001, il ne reste donc que quelques personnes fidèles, intéressées par le service bibliothèque de Présilly...

Les animatrices de la bibliothèque sont donc amenées à envisager la fermeture de ce service.

En accord avec la municipalité, la B.D.P. a donc repris tous les livres le mercredi 10 octobre.

Baron Pierre de COUBERTIN ,

" L'important n'est pas de gagner, l'important est de participer."

Dans le précédent numéro nous avons porté une attention particulière sur Ruben CETTOUR, champion de Haute-Savoie

DES NOUVELLES DE NOTRE PETIT CHAMPION

Ruben Cettour, champion de la coupe de Haute-Savoie à la pétanque est parti disputer la Coupe de France à Bordeaux fin août. 64 équipes participaient. Après avoir battu la Creuse 13 à 1, la Ligue de PACA (Marseille) 13 à 9, l'équipe de Ruben s'est qualifiée pour les 32 èmes de finale mais les Hauts-Savoyards devaient s'incliner de très peu, 10 à 13, devant la ligue de Champagne-Ardenne.

Joli parcours tout de même.

Bravo Ruben !

Nous pouvons donc remercier tous ceux et toutes celles qui ont assuré les permanences, le choix des livres au moment du passage du bibliobus et souhaiter, à ceux et celles qui aiment toujours les livres de continuer à profiter du service gratuit de la B.D.P. dans une autre bibliothèque."

Toutefois, les livres appartenant à la bibliothèque de Présilly peuvent encore être prêtés entre 17h00 et 18h00 dans le cadre des lundis après-midi du Club des Aînés de Montailoux. (14 - 28 janvier, 11 - 25 février, 11 - 25 mars, 8 - 22 avril).

Mme H. Duvillard et Mme S.Vulliet continuent d'assurer ce service et nous les en remercions.



CHRONIQUE

Bonjour, content de vous revoir. J'ai beaucoup roulé ma bosse, cet automne, d'autant qu'il faisait beau temps.

On en était où la dernière fois ?

Oui, c'est ça, nous avions tous tremblé de voir arriver un raz de marée de camions. Bon, nous avons constaté que les demandes ont été faites, que les renseignements ont été pris par la mairie, le conseil a délibéré, la raison et la sérénité ont prévalu et les décisions ont été prises. Tout est rentré dans l'ordre. Tiens, j'ai pris ma voiture et me suis promené dans Présilly, j'ai constaté que certains aménagements étaient terminés. J' ai bien roulé, ce qui est gênant, ce sont les piétons, les obstacles, les imprévus sur la route, car j'aime la vitesse, et puis parfois, il faut l'avouer, je suis en retard, alors, vous comprenez, il faut rattraper le temps perdu ! Et puis c' est agréable de se sentir libre et fort au volant de son bolide. Je pense qu'il faudrait supprimer les piétons!

Ben quoi ...!

Quoique, à pied, l'été, sur les chemins de notre belle campagne, les oiseaux, les fleurs, (Je suis très romantique là). Quoique, le calme, le repos, la quiétude... Et quand je pense qu'une voiture me casse tout ça : le bruit par exemple, sans compter qu'elle me frôle parfois, le pire c'est que je me fais klaxonner ! Je bondis à en faire une syncope! Non, non , dans ces moments là, je pense qu'il faudrait supprimer les voitures.



Tiens, j'ai dit le contraire tout à l' heure.

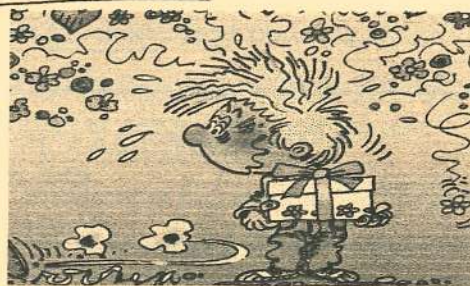


C'est vrai notre chère lectrice a raison. Vous avez lu son courrier ! Alors mesdames et messieurs les conseillers municipaux au travail, il faut régler cela! En particulier sur la route du Châble à Viry droite comme un " i" les autos et motos ça file !

Tiens, vous qui me lisez, vous avez peut-être une idée, écrivez à la rédaction, je transmettrai.

Je pense que nous nous contentons de la réponse en fonction de la situation dans laquelle nous sommes que l' on soit piéton ou automobiliste. Accepterons-nous un jour de vivre en harmonie avec nous-mêmes?

C'est vrai dans tous les domaines. Regardez, ceux qui déversent des détritrus dans nos campagnes, au bord des routes; ceux qui font du bruit à devenir sourd, ceux qui détériorent le bien public, voir par plaisir. N'est-ce pas une question de prise de conscience collective, de volonté farouche d'établir ensemble des règles de respect les uns envers les autres? Deviendra t-on un jour raisonnable? Cette fois, je deviens trop sérieux!



Tiens un scoop : c 'est bientôt Noël, suivi du Nouvel an ! Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes, pour vous, votre famille et puis ayons une pensée et un geste pour ceux qui sont dans la peine ou la douleur. Voyons ce que nous pouvons faire pour eux, les aider au mieux.

Et puis j'espère que nous aurons bien des choses à nous dire l'année prochaine. Allez, bises, deux fois : une pour tout de suite, une pour les fêtes. A la prochaine !



AVIS .. avis .. AVIS .. avis .. AVIS ..

Le secrétariat revoit son organisation. La volonté des élus efficacement soutenue par les agents de ce service a permis de proposer des horaires plus proches du public, répondant ainsi mieux aux contraintes des usagers. Nous avons pensé en particulier au mercredi, pour les mamans qui ne travaillent pas ce jour là, d'ouvrir au public. Le jeudi l'accueil de 17 à 19 heures permet aux personnes en activité de venir plus facilement en mairie.

NOUVEAUX HORAIRES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

LUNDI 14 H 00 à 16 H 00

MERCREDI 09 H 00 à 12 H 00

JEUDI 17 H 00 à 19 H 00

VENDREDI 14 H 00 à 16 H 00

Le maire et ses adjoints suggèrent aux personnes qui souhaitent les rencontrer de téléphoner préalablement en mairie, au secrétariat, afin de prendre rendez-vous. Cette proposition est faite pour permettre à la secrétaire de mairie et à vos interlocuteurs de préparer les éléments nécessaires à la rencontre, vous faire ainsi gagner du temps et nous, d'être plus efficaces.

PERMANENCE DU MAIRE SUR RENDEZ-VOUS JEUDI 19 H 00 à 20 H 00

ADRESSE EMAIL DE LA MAIRIE DE PRESILLY

accueil@presilly.mairies74.org



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Pierrot SAPPEY nommé à la commission " déchets " de la Communauté de communes a participé entre autre aux débats relatifs à l'application des 35 heures dans ce secteur. Il nous prie de vous communiquer les informations suivantes :

NOUVEAUX HORAIRES DE LA DECHETTERIE AU CHABLE .

Application au 01 janvier 2002

ETE

Mars à Octobre 9 h 00 - 18 h 00
du lundi au samedi

HIVER

Novembre à Février 9 h 00 - 17 h 30
du lundi au samedi

Fermeture dimanche et jours fériés.

Tél. 04.50.04.41.67



MODIFICATION DU RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères se fera sur 5 jours le matin, et sera donc supprimé le samedi, ce qui implique une modification des tournées.

Pour notre commune, dès janvier 2002 le ramassage se fera le mercredi et non plus le jeudi.





RECENSEMENT MILITAIRE

Il est obligatoire et concerne :

- Les garçons et filles nés en **1985** qui doivent se faire recenser durant le mois anniversaire de leur 16 ans.

- Les jeunes ayant obtenu la nationalité française entre 16 et 25 ans.

Les personnes concernées doivent se présenter en mairie munies de :

- leur carte d'identité française
- leur livret de famille français
- un justificatif de domicile.

Les attestations remises par la mairie sont des documents exigés pour toute inscription aux examens contrôlés par l'Etat (concours, baccalauréat, BTS, permis de conduire).

PERMIS DE CONDUIRE

La Sous-Préfecture de St-Julien-en-Genevois informe que, dans le cadre des mesures prises pour faciliter l'accès du service public, elle délivre, **depuis le 24 septembre 2001**, les permis de conduire (primata-duplicata) aux personnes résidant dans l'arrondissement de St-Julien-en-Genevois.

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, le matin de 9h00 à 12h00
l'après-midi de 13h30 à 16h00.

Les pièces à fournir pour solliciter un permis sont à retirer au préalable à la mairie du domicile.



NOUVEAUX HABITANTS

propriétaires ou locataires à qui nous souhaitons la bienvenue, vous êtes invités à venir vous présenter au secrétariat de la mairie.

Nouvellement installés sur la commune de Présilly, vous avez à vous faire connaître le plus rapidement possible en mairie

Ce geste permettra d'abord de faire connaissance réciproquement et d'autre part vous facilitera l'accès à l'information, aidera aux démarches que vous aurez à accomplir, enfin permettra à notre commune de gérer aux mieux les éléments de statistiques globales, demandées par les administrations pour assurer nos besoins collectifs. Merci de votre civisme.

FRONTALIERS

Chaque année, le Conseil Général nous demande de bien vouloir lui communiquer la liste des travailleurs frontaliers du canton de Genève. Pour faciliter ce travail et éviter d'être pris par les délais, nous demandons :

- Aux nouveaux frontaliers,
- Aux personnes double-nationales
- Aux personnes de nationalité suisse,
- Aux personnes qui ont connu un changement dans leur travail (nouvel employeur, lieu de travail...)

de se présenter au secrétariat de la mairie.





INSCRIPTION SUR

LA LISTE ELECTORALE

Les élections présidentielles et législatives auront lieu en 2002.

Toutes les personnes âgées de plus de 18 ans, non encore inscrites sur la liste électorale, et désirant participer aux prochains votes, doivent se présenter :

avant le 31 décembre 2001

au secrétariat de la mairie, munies de leur pièce d'identité.

Pour les **nouveaux arrivants de la commune**, il est nécessaire de justifier de six mois de résidence sur la commune au

28.02.2002.

Pour permettre l'inscription sur la liste communale, nous vous invitons à vous présenter en mairie aux heures de permanence, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

La permanence du lundi 31 décembre 2001 se tiendra de 14h00 à 16h00 pour les retardataires...

AVIS

Passage sur les propriétés
par les employés GDF.

Selon l'arrêté no 2001/2536, la préfecture autorise les agents ou les personnes mandatées par le Directeur de Gaz de France - (Direction Transport, région Centre-Est) à pénétrer dans les propriétés publiques et privées, non closes, afin de réaliser des études et opérations topographiques et géodésiques nécessaires à la rénovation des plans parcellaires relatifs à certaines canalisations de transport de gaz naturel sur la commune.



FACTURES EAU ET

ASSAINISSEMENT

Depuis quelques années déjà, la commune de Présilly a confié à la Compagnie Générale des Eaux la gestion du réseau assainissement.

La facturation aux abonnés est donc faite directement par leur service.

Chaque automne vous recevez deux factures :

- la première pour la partie consommation d'eau, à régler à la Trésorerie principale
- la seconde pour la partie assainissement, à acquitter auprès de la Compagnie Générale des Eaux.

Les personnes n'étant pas desservies par le réseau assainissement ne recevront qu'une facture.



COMME CHACUN SAIT, LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES SONT COMPLIQUEES.
C' EST POURQUOI L'ETAT A LANCE UNE REFORME DEPUIS PLUSIEURS ANNEES VISANT
A PRENDRE DES MESURES DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE.

DERNIERES NOUVELLES.



FICHE D'ETAT CIVIL.

ELLE N'EST PLUS EXIGEE DANS LES
DEMARCHES ADMINISTRATIVES
POUR PROUVER VOTRE IDENTITE,
SITUATION FAMILIALE, NATIONALITE, IL
VOUS FAUT PRODUIRE L' ORIGINAL OU LA
COPIE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- CARTE D'IDENTITE OU PASSEPORT EN
COURS DE VALIDITE
- LIVRET DE FAMILLE A JOUR
- EXTRAIT DE NAISSANCE AVEC MENTION
DE LA NATIONALITE
- CARTE D'ANCIEN COMBATTANT
- CARTE D'INVALIDE DE GUERRE, D'INVALI-
DE CIVIL.

SUPPRESSION PARTIELLE DES JUSTIFICATIFS
DE DOMICILE

VOUS N'ETES PLUS TENUS DE PRESENTER
QUITTANCES ET FACTURES DIVERSES POUR
JUSTIFIER DE VOTRE DOMICILE.

SAUF POUR :

- ETABLIR OU RENOUVELER VOTRE CARTE
D' IDENTITE, VOTRE PASSEPORT, OU
ATTESTATION D' ACCUEIL.
- S'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES
- SE VOIR REMETTRE UN LIVRET DE
FAMILLE.
- S'INSCRIRE DANS LES ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.
POUR CE DERNIER ALINEA L'OBLIGATION
CESSERA AU 1er JANVIER 2003.

PHOTOCOPIES DE CES DOCUMENTS:

- ILS N' ONT PLUS A ETRE CERTIFIES
CONFORMES
- LES ACCOMPAGNER D' UN CERTIFICAT
SUR L'HONNEUR ETABLI SUR PAPIER
LIBRE

PASSEPORT

DUREE DE VALIDITE 10 ANS AU LIEU DE
5 ANS.

PASSEPORT DES ENFANTS MINEURS

- PASSEPORT POUR LES MINEURS QUEL QUE
SOIT LEUR AGE. CE PASSEPORT EST
OBLIGATOIRE DES L' AGE DE QUINZE ANS ET
L' INSCRIPTION DU MINEUR SUR LE
PASSEPORT D'UN TIERS EST CADUQUE.
VALIDITE CINQ ANS AVEC ACQUITTEMENT
D'UN DROIT DE TIMBRE DE 200 F soit
30,49 EUROS.



ATTENTION : L' ADMINISTRATION FAIT
A PRIORI CONFIANCE AUX
DECLARATIONS DES USAGERS.
TOUTEFOIS ELLE PEUT A TOUT MOMENT
PROCEDER A DES VERIFICATIONS ET
SANCTIONNERA TOUTE PERSONNE SE
RENDANT COUPABLE DE FRAUDE OU DE
FALSIFICATION



A VOS LETTRES !



LA REDACTION VOUS
L'AVAIT PROMIS : CETTE PAGE
EST LA VOTRE !

AUJOURD'HUI NOUS
DIFFUSONS, EN ACCORD AVEC
NOTRE LECTRICE SA LETTRE.

MADAME PILLET NOUS PARLE DE
CERTAINES NUISANCES QUE
NOUS SUBISSONS TOUS.

IL EST VRAI QUE NOUS AVONS
A REFLECHIR SUR CES
PROBLEMES DONT NOUS
SOMMES LES VICTIMES MAIS
AUSSI LES ARTISANS.

*Votre confiance, votre
témoignage nous réjouissent*

alors.....

écrivez-nous. merci

" Bien vivre à Présilly", la formule est plaisante mais prête
malheureusement à " sourire " quand il s'agit de supporter nombre de
nuisances et une détérioration de la qualité de notre environnement.
Résider dans la proximité de la D 18 n'a, à mon sens, aucun rapport
avec la jolie devise mise en évidence sur la couverture du bulletin
communal.

Sur cette portion de la route de Viry qui me préoccupe directement,
la vitesse est limitée à 45km/h., or un grand nombre de véhicules
circulent à des vitesses très largement excessives, ne respectent pas
l'interdiction de dépasser.

En conséquence : des risques d'accidents (pour les promeneurs,
cyclistes et cavaliers) et une nuisance par le bruit qui devient
difficilement supportable. A cela, il faut bien sûr ajouter les décibels
incontrôlés des vélomoteurs et petites motos qui nous environnent
d'un bruit inacceptable.

En janvier 2001, j'ai créé un gîte rural sous le label "Gîtes de France"
dans ma maison de famille.

Je me vois contrainte de renoncer à accepter des réservations pour
l'été prochain. Le calme et la tranquillité ne sont pas suffisants pour
assurer un séjour de qualité à des hôtes qui viennent découvrir
notre région.

Merci de bien vouloir trouver dans ce courrier un appel au respect
de chacun, tout simplement.
Jacqueline Pillet.



GROS PLAN SUR :

"LE SYNDICAT MIXTE DU SALEVE".

ADRESSE: BATIMENT ATHENA - SITE D'ARCHAMPS 74160 ARCHAMPS

Tél. 04 50 95 28 42 Fax 04 50 95 92 69

Sa naissance

En 1993 le travail d'une étudiante, LE BALISAGE D'UN RESEAU DE Corinne BERTHE, fit un constat SENTIERS "TOUT PUBLIC" alarmant : la fréquentation inorganisée, cohérent utilisant un balisage commun à l'urbanisation et le reboisement menacent tout le département. le massif.

En 1994 après plusieurs tentatives de protection du Salève, 8 communes se regroupent dans le SYNDICAT MIXTE DU SALEVE pour travailler à sa préservation et à sa valorisation. Aujourd'hui elles sont 17 à se mobiliser pour le SALEVE.

Ses ambitions

La première est d'obtenir une protection du massif, notamment face à l'urbanisation. La seconde est de favoriser la cohabitation des usagers en organisant mieux les activités de loisirs. Enfin, partant du principe que pour respecter il faut connaître, le troisième axe de travail consiste à faire découvrir au public les richesses du Salève pour le sensibiliser au respect du site.

LA CREATION D'UN SENTIER DE DECOUVERTE, à Vovray en Bornes appelé "Alpages et forêt".

DES AIRES DE STATIONNEMENT et de pique-nique le long de la route des crêtes ont permis de réduire les problèmes de stationnements sauvages.

UNE AIRE DE DEPART DE PARAPENTES a été réaménagée à la table d'orientation.

La mise à l'étude d'une DIRECTIVE DE PROTECTION DES PAYSAGES, qui assurera par l'intermédiaire des P.L.U., la protection à long terme du territoire du Salève..

L' ENTRETIEN DES VERGERS de vieilles variétés de poires et de pommes. LE SOUTIEN AU PASTORALISME grâce à la réalisation de travaux de débroussaillage et d'amélioration de points d'eau.

COMMENT CA MARCHE ?

C'est le comité syndical, composé de deux membres élus par commune adhérente, plus les suppléants, qui prend les décisions. Dans ce comité est élu un bureau avec Président et des vices-présidents. Chaque commune s'acquitte d'une cotisation qui s'élève aujourd'hui à 20 F par habitant. Pour mener à bien toutes les actions, le syndicat dispose d'une équipe de trois permanents depuis un an, et fait appel à trois ouvriers saisonniers.

Le bureau est composé de :

Président : Alain BULLAT

1° vice-pdt Michel JACQUEMOUD

2° vice-pdt Noël JACQUEMOUD

3° vice-pdt Odile MONTANT

L'équipe est constituée ainsi :

Chargé de mission : Eric DURR

Chargée de mission Maison du

Salève : Catherine COMMANAY

Technicien: Pierre-Vincent

VIBERT

Ses réalisations

Le Salève est une montagne mobilisatrice. Dès 1996, la Région Rhône-Alpes reconnaît le Salève comme Site d'Intérêt Régional et signe avec le syndicat un contrat qui permet de financer un programme d'actions. Puis, suivent, le Département, l'Etat, l'Europe et la Suisse. Ces soutiens ont permis de mener diverses actions :

COMMUNES COMPOSANT LE SYNDICAT

ANNEMASSE

LA MURAZ

ANDILLY

LE SAPPEY

ARCHAMPS

MONNETIER-MORNEX

BEAUMONT

NEYDENS

BOSSEY

PRESILLY

COLLONGES

SAINT-BLAISE

COPPONEX

SAINT-JULIEN

CRUSEILLES

VOVRAY-EN-BORNES

ETREMBIERES



L' ACTUALITE DU SYNDICAT MIXTE DU SALEVE.

LA MAISON DU SALEVE

Il s'agit de créer un espace de rencontre et de découverte de ce massif pour tous les habitants et usagers du Salève. Une enquête menée auprès des sportifs, randonneurs, naturalistes, chasseurs... a confirmé ce besoin de médiation. Durant l'été une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment de Mikerna a été choisie. Elle se compose notamment de Philippe GUYARD, architecte et de M. DURU, muséographe. Pour en savoir plus, le site internet:
saleve.mairies74.org

BALISAGE DE SENTIERS

Depuis ce printemps quatre sentiers ont été balisés par l'équipe d'ouvriers : sentier des Voûtes sur Etrembières et Monnetier, boucle de Nant trouble à Andilly, boucle de l'Iselet à Cruseilles. Le sentier des voûtes a été restauré par une équipe d'Annemasse, en réinsertion (IFRA). A cette occasion des bancs et un belvédère ont été remis en état.

CARTE DES SENTIERS

Une carte des sentiers balisés par le syndicat vient d'être éditée. Elle est disponible en mairie, dans les restaurants du Salève et dans les offices du tourisme.

DOUANE DU SAPPEY

L' ancienne douane du Sappey à Clarnant, a

LE STATIONNEMENT

AU SALEVE

Le syndicat, depuis 1998, a réalisé 13 aires pour organiser le stationnement y a été au Salève. Un comptage de voitures a été réalisé au mois d'août, en semaine et week-end. Pas de surprise, car 40% des voitures sont suisses essentiellement genevoises, pour 50% des haut-savoyards. La partie nord du massif reste la plus fréquentée. Les stationnements gênants ont fortement diminué.

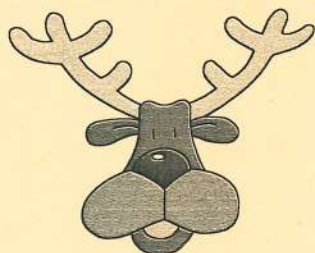
INVENTAIRE DU PATRIMOINE.

Julien NAYRAND, étudiant au lycée agricole de Poisy, a complété, dans le cadre de la commission patrimoine du syndicat, l'inventaire du patrimoine communal. Ainsi ce sont 200 éléments qui ont été localisés, décrits et soumis aux communes photographiés. Chaque commune a ainsi mieux répertorié ses richesses patrimoniales.

LA DIRECTIVE PAYSAGERE

Le projet, élaboré en concertation avec les acteurs locaux a été soumis aux communes par le Préfet. Cette consultation est en cours.

LA PAROLE A.....ASSOCIATION NEZ ROUGE



AGIR SUR LE COMPORTEMENT DE NOS CONCITOYENS N'EST PAS CHOSE FACILE, MAIS IL EST CERTAIN QUE NEZ ROUGE EST UNE MANIERE EFFICACE DE RESPONSABILISER LES GENS FACE A CE PROBLEME ET DE LES INCITER A DEVELOPPER DES ALTERNATIVES A LA CONDUITE LORSQU' IL NE FAUT PAS PRENDRE LE VOLANT, NOTAMMENT LE SYSTEME DU " CHAUFFEUR DELEGUE "

HAUTE-SAVOIE

LES 28, 29, 30, 31 DECEMBRE

de 22 heures à 5 heures et 7 heures le 1er Janvier

AIN- GENEVE

du 14 DECEMBRE 2001 AU 1er JANVIER 2002

de 22 heures à 6 heures du matin

jusqu'à 7 heures les vendredis et samedis

et le 1er janvier 2002



OPERATION NEZ ROUGE

AIN - HAUTE SAVOIE -

GENEVE

TEL. 0 800 802 208

OPERATION NEZ ROUGE BP 111 01460

MONTREAL LA CLUSE Tél. 04 74 76 29 21



ETAT CIVIL

DECES

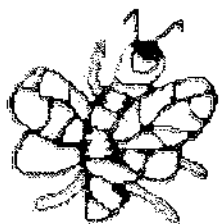
AU REVOIR FLORENCE DUNAND

TU NOUS QUITTAIS LE 28 AOUT DERNIER EMPORTEE PAR LA MALADIE A L'AGE DE 24 ANS LAISSANT DANS UNE PROFONDE TRISTESSE TA FAMILLE, TES AMIS, LES HABITANTS DE LA COMMUNE.

ILS FURENT TRES NOMBREUX CEUX QUI SONT VENUS TE RENDRE UN DERNIER HOMMAGE.

A TOUTE TA FAMILLE, NOUS PRESENTONS NOS PLUS SINCERES CONDOLEANCES.

MONSIEUR ROGER FLORENCE NOUS QUITTAIT A L'AGE DE 75 ANS, LE 22 NOVEMBRE 2001 A LA SUITE D'UNE LONGUE MALADIE. SINCERES CONDOLEANCES A SON EPOUSE, MADAME JACQUELINE FLORENCE ET SES ENFANTS AVEC QUI NOUS PARTAGEONS LEUR TRISTESSE ET LEUR PEINE.



Risque pour notre environnement

La maladie de l'abeille folle.

Le Gaucho, un insecticide produit par la firme Bayer, décime les essaims et menace les équilibres naturels.



Dès les premiers rayons du soleil, collaboration avec le CNRS, ont l'abeille part au turbin. Une fleur, pu démontrer qu'au moment de la dix fleurs. Mais quel est ce léger formation du plateau floral du l'on teste les OGM, afin de limiter tournis qui soudain la saisit ? tournesol, à soixante jours, le au maximum la dissémination des Chamboulée, elle semble oublier sa Gaucho se concentre au sommet pollens transgéniques" s'inquiètent mission, perd du temps, peine à des tiges et contamine les fleurs. les représentants de l'Union retrouver sa ruche... En butinant les Après moult commissions, le de l'apiculture française plantes traitées par le Gaucho, les ministère de l'Agriculture a décidé (Unaf). Sans abeilles, 25000 abeilles perdent la tête, ne en 1999 d'interdire le Gaucho sur espèces végétales disparaîtraient du retrouvent pas leur ruche, et le tournesol, mais pas sur le blé, le jour au lendemain. meurent. Les apiculteurs, en maïs et les betteraves. Or Source de *Télérama*. l'imidaclopride semble plus G.Pautex perverse que prévu : elle a des



ETAT CIVIL

MARIAGES

Grande effervescence dans notre commune. Trois mariages ont été célébrés ce mois de septembre 2001. Le conseil dans son ensemble félicite les heureux mariés. Nous en sommes certains l'émotion devait être au rendez-vous y compris pour François DEPREZ, notre maire, qui accomplissait les premiers mariages de son mandat !

Lisa est née le 13 septembre 2001. **NAISSANCE**

Nous lui souhaitons la bienvenue et nous adressons nos félicitations à ses parents Michel MASSON et Marie-Céline PRAS.



Le 8 septembre 2001 à 15h30.

Alice FOL et Bruno RIVIERE
domiciliés au Bourget-du-Lac.

Alice FOL est la fille de M. Gilles FOL,
ancien adjoint, et la petite-fille de M. Paul
BRAND, ancien maire de notre commune.

Une quête a été faite au profit de
l'association "Arc-en-ciel" de F. 468.00.



Le 8 septembre 2001 à 16 h 30

Stéphanie FERNANDEZ et Jérôme BUGNOT
domiciliés à Présilly

Une quête a été faite au profit de la ligue pour la
Protection des Oiseaux de F. 371,30



Le 22 septembre 2001

Corinne JACQUEMOUD et Fabrice BOYMOND
domiciliés à Présilly.

Une enveloppe a été donnée au profit des écoles.



20

L'ECHO DE MONTAILLOUX

